

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 835	139 762
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	183 773	261 609
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 272 654	5 342 412
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 225 538	921 789
AC5	Portefeuille d'investissement	5	216 300	197 174
AC6	Valeurs immobilisées	6	70 321	65 316
AC7	Autres actifs	7	103 681	92 664
Total des actifs			8 240 102	7 020 726
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 369 525	757 406
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 194 082	4 696 798
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	934 493	913 497
PA5	Autres passifs	11	190 848	194 483
Total des passifs			7 688 948	6 562 184
Capitaux propres				
CP1	Capital		170 000	170 000
CP2	Réserves		288 632	217 533
	Réserves pour reinvestissements exonérés		108 428	90 534
	Autres réserves		180 204	126 999
CP4	Autres capitaux propres		414	414
CP5	Résultats reportés		21	11
CP6	Résultat de l'exercice		92 087	70 584
Total des Capitaux propres		12	551 154	458 542
Total des capitaux propres et passifs			8 240 102	7 020 726

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	640 115	451 701
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		97 053	62 203
	B- En faveur de la clientèle		543 062	389 497
HB2	Crédits documentaires		453 941	365 510
HB3	Effets et autres créances donnés		749 000	-
Total des passifs éventuels			1 843 056	817 211
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	13	1 099 075	1 254 498
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 099 075	1 254 498
HB5	Engagements sur titres		3 795	3 845
	A- Participations non libérées		3 795	3 845
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			1 102 870	1 258 343
Engagements reçus				
HB6	Engagements de financement reçus	14	272 601	319 273
HB7	Garanties reçues	15	115 100	122 607
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		115 100	122 607
Total des engagements reçus			387 701	441 880

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	2016	2015	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	399 312	372 713
PR2	Commissions (en produits)	17	72 710	57 934
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	88 821	57 253
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	2 413	2 130
Total produits bancaires			563 256	490 030
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(250 024)	(218 233)
CH2	Commissions encourues		(5 708)	(5 335)
Total charges d'exploitation bancaire			(255 732)	(223 568)
Total Produit net bancaire			307 524	266 462
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif				
		21	(56 269)	(51 622)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement				
		22	(5 120)	(21 402)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 524	13 846
CH6	Frais de personnel		(100 251)	(90 754)
CH7	Charges générales d'exploitation		(27 299)	(25 494)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 715)	(8 680)
Résultat d'exploitation			117 394	82 356
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	195	(111)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(18 957)	(11 661)
Résultat des activités ordinaires			98 632	70 584
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires				
		26	(6 545)	-
Résultat net de l'exercice			92 087	70 584
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			92 087	70 584

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	2016	2015
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		533 514	467 532
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(247 489)	(217 136)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(38 547)	(22 640)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		512 500	4 220
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(993 606)	(643 469)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		494 901	59 953
Titres de placement	(*)	(304 712)	(849 134)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(130 391)	(558 509)
Sommes reçues des débiteurs divers		17 506	471 734
Impôt sur les bénéfices		(21 339)	(909)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(177 663)	(1 288 358)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 413	2 130
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(24 221)	(8 529)
Autres flux d'investissements		-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(18 526)	(7 995)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(40 334)	(14 394)
Activité de financement			
Emission d'actions		-	110 000
Emission d'emprunts		29 634	58 585
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(14 091)	914
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		15 543	169 499
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		14 378	8 831
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(188 076)	(1 124 422)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(*)	(463 712)	660 710
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	27 (*)	(651 788)	(463 712)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2016

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 8 205 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 232 MD et une reprise de 7067 MD au titre de l'exercice 2016.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse en dinars	30 041	25 010
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	66 684	20 188
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT	-	14 118
Créances rattachées	1 882	1 320
Comptes de Chèques Postaux	278	256
Trésorerie Générale de Tunisie	675	2 794
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)
Total	167 835	139 762

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour dépréciation	(209)	-	-	(209)
Total des provisions	(209)	-	-	(209)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts interbancaires	99 699	176 017
Organismes financiers spécialisés	84 257	85 775

Provisions sur Comptes ordinaires banques				(183)		(183)
Total				183 773		261 609
	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2016	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	69 653	69 653	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	47		47			
Prêts aux établissements financiers	-	83 817	83 817	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	439		439			
Provisions	(183)		(183)			
Total	30 303	153 470	183 773			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	30 304	153 469	-	-	183 773	-	183 773
Dont parties liées	3 526	5 382	19 904	-	28 812	-	28 812

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	-	-	(183)
Total des provisions	(183)	-	-	(183)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 272 655 mille dinars contre 5 342 413 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 188 322	5 241 413
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	463 444
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	23 945
Intérêts perçus d'avance	(21 713)	(14 597)
Créances à la clientèle brutes (*)	7 329 425	6 336 723
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(635 059)	(625 919)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(164 996)
Total Net	6 272 655	5 342 413

(*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 329 425 mille dinars contre 6 336 723 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	567 480	481 703	85 777
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 028 477	561 989
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427
Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	138 038
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	(16 722)
Total des crances brutes (*)	7 329 425	6 336 723	992 702

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2016 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la clientèle (*)	1 398 688	950 098	2 432 271	1 181 926	5 962 983	309 672	6 272 655
les créances sur les parties liées	192 994	48 541	55 626	16 378	313 539	138 245	451 784

A la date du 31/12/2016, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Immobilier	1 175 861	946	693	1	990 449	766	186 104	181	1 176 553	947
Services	2 296 735	2 016	786 263	590	2 968 190	2 186	114 808	458	3 082 998	2 644
Industrie	1 163 756	1 008	274 237	233	1 229 516	1 039	208 476	215	1 437 992	1 254
Tourisme	311 822	303	5 950	6	49 023	49	268 750	260	317 773	309
Agriculture	85 998	79	4 435	1	78 178	69	12 255	12	90 433	81
Autres	2 295 253	6 332 371	1 874 348	2 074 723	3 603 976	7 059 433	565 627	1 347 608	4 169 603	8 407 041
Total Brut	7 329 425	6 336 723	2 945 926	2 075 554	8 919 332	7 063 542	1 356 020	1 348 734	#####	8 412 276

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2016	Agios Réserves 31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	(62 037)	(54 112)	(7 925)
Crédits commerciaux et industriels	(73 613)	(66 359)	(7 254)
Immobilier promoteur	(27 381)	(25 392)	(1 989)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 437)	(3 774)	337
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 478)	(15 359)	881
Total General	(180 946)	(164 996)	(15 950)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2015	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	31/12/2016
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(609 782)	(72 344)	63 204	-	-	(618 922)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(134 477)	(36 232)	7 067	-	-	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(68 918)	(8 205)	-	-	-	(77 123)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(164 996)	(29 280)	11 794	1 536	-	(180 946)
Total	(994 310)	(146 061)	82 065	1 536	-	#####

Les créances brutes à la clientèle par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Classe 0 et 1	6 026 484	5 045 437	981 047
Classe 2	51 735	49 308	2 427
Classe 3	105 508	68 391	37 117
Classe 4	619 828	651 283	(31 455)
Classe 5	525 870	522 304	3 566
Total des créances brutes	7 329 425	6 336 723	992 702

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
FONAPRA	261	312
FOPRODI	58	82
FOPROLOS	318 232	328 518
PNRLR	105 963	106 004
FNAH	4 918	4 878
2EME PDU	(*)	2 344
3 EME P.D.U		7 265
4 EME P.D.U		9 433
EL HAFSIA	(*)	438
HG 00 4B		16 246
PRLSI INONDATION		2 072
AFD		6 977
Total des créances brutes (*)	474 207	490 929

(*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque totalisent au 31/12/2016 la somme de 2 782 mille dinars.

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 225 537 mille dinars contre 921 789 mille dinars au 31/12/2015 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2016	31/12/2015
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	340	358
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement) (*)	Coté	1 153 883	849 153

Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	22 822	37 746
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
Total 1		1 178 045	888 257
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		57	55
Créances rattachées aux titres de placement		47 387	33 433
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		48	44
Total 2		47 492	33 532
Total Net (1+2)		1 225 537	921 789

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2016 à 1 153 883 mille dinars.

(*) Les bons de trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de la comparabilité.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contrac-tuelle	Actif sans maturité contrac-tuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	42 377	503 546	607 960	-	1 153 883	-	1 153 883

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	1 153 883	970
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	1 178 045	970

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisi-tion	Cession	Reclass	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	-	(14 924)	-	22 822
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000
Total	888 257	304 730	(14 942)	-	1 178 045

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 216 300 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 197 175 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellés	Titres SCAR	Filiales	Entr. associés	Autres	Total
Solde au 31/12/2015	157 573	48 931	41 011	55 478	302 993
Acquisitions 2016	9 600	4 004	5 803	4 979	24 386
Remboursements	(164)	-	(30 359)	-	(30 523)
Total brut au 31/12/2016	167 009	52 935	16 455	60 457	296 856
Créances rattachés	24	-	-	-	24
Provision au 31/12/2015	(51 257)	(3 466)	(33 771)	(17 324)	(105 818)
Dotation 2016	(3 035)	-	(5 986)	-	(9 021)
Reprise 2016	3 901	-	30 359	-	34 260
Provision au 31/12/2016	(50 392)	(3 466)	(9 398)	(17 324)	(80 580)
Total net au 31/12/2016	116 641	49 619	7 057	42 983	216 300

Courant 2016 la T F B a réalisé un coup d'accordéon pour l'absorption des pertes cumulées ; la banque a constaté une perte couverte par des provisions pour un montant de 30 359 MD.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
Modern Leasing (*)	11 462	-	11 462	11 462	-	11 462
Société SIFIB	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	9 756	(683)	9 073	9 756	(683)	9 073
SICAV BH-Placement	3 693	(1 297)	2 396	3 693	(1 298)	2 395
SICAF BH Epargne Investissement	7 446	(1 290)	6 156	7 446	(1 290)	6 156
Assurances SALIM (*)	5 887	-	5 887	3 828	-	3 828
Société SOPIVEL	4 498	-	4 498	2 729	-	2 729
Société SIM SICAR	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
Société STIMEC	420	(196)	224	420	(196)	224
Société Général Recouvrement	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
TFB	16 455	(9 398)	7 057	41 011	(33 771)	7 240
Total	69 214	(12 864)	56 350	89 942	(37 238)	52 704

(*) Sociétés cotées en bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émises	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2016
Modern Leasing (*)	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord-Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000	7 000	2 621	37,44%	42 301	2 432
Société SIFIB	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000	30	9	30,00%	6 558	313

SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	183 917	1 866	96	5,14%	191 912	7 995
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 302	115	82	71,30%	3 369	67
SICAF BH Epargne Investissement	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage, Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000	1 500	745	49,67%	15 686	298
Assurances SALIM (*)	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300	2 660	636	23,91%	45 246	5 123
Société SOPIVEL	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage, Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000	150	45	30,00%	20 323	1 547
Société SIM SICAR	Résidence Cité Jardins, 2 Rue Alain Savary, Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000	3 600	1 497	41,58%	19 934	650
Société STIMEC	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400	140	42	30,00%	221	(21)
Société Général Recouvrement	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage, Cité Jardins -1002 Tunis	2 000	200	120	60,00%	4 964	231

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2016

Designation	Valeur debut de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision			VCN fin de période	
		Acquisi-tions	Sortie	Reclasse-ment		Cumul debut de période	Dotation	Amort sorties		Cumul fin de période
Immeubles d'exploitation	45 540	2 803	-	-	48 343	(18 489)	(2 099)	-	(20 588)	27 755
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	42 816	7 658	(731)	-	49 743	(24 354)	(3 311)	730	(26 935)	22 808
Matriel et mobiliers de bureau	31 875	6 401	(5 019)	-	33 257	(25 901)	(2 973)	5 016	(23 858)	9 399
Matriel de transport	2 570	373	(313)	-	2 630	(1 798)	(224)	313	(1 709)	921
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	6 438	-	(1 238)	-	5 200	-	-	-	-	5 200
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	7 410	2 467	-	-	9 877	(6 510)	(925)	-	(7 435)	2 442
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 736)	(15)	-	(2 751)	51

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(819)	(3 909)	-	(4 728)	(4 728)
Total	145 924	19 702	(7 301)	-	158 325	(80 607)	(13 456)	6 059	(88 004)	70 321

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 103 681 mille dinars contre 92 664 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	9 345	9 338
Prêts au personnel	20 785	22 026
Etat et collectivités locales	10 688	8 205
Débiteurs divers	76 925	68 679
Charges reportées	1 314	1 029
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(16 613)
Total Net	103 681	92 664

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2015	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2016
Frais d'émission d'emprunts	967	(171)	454	-	-	1 250
Frais préliminaires	62	(4)	6	-	-	64
Total des charges reportées	1 029	(175)	460	-	-	1 314

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 613)	(644)	1 881	(15 376)
Total des provisions	(16 613)	(644)	1 881	(15 376)

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 369 525 mille dinars contre 757 406 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	692 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	-
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 016
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	10 560	6 646
Total	1 369 525	757 406

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-	-	-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	847 950	317 350	1 165 300	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	191 235	191 235	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 430	2 430	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	10 560	-	10 560	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-	Leasing		
Total	858 510	511 015	1 369 525			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	858 510	511 015	-	-	1 369 525	-	1 369 525
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	10 560	10 560

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 194 082 mille dinars contre 4 696 798 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 576 579	1 452 179
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 071 073	805 964
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	170 322	146 153
Total	5 194 082	4 696 798

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts a vue	1 579 816	1 456 316
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 230 742	1 090 013
Comptes ordinaires en dinars convertibles	38 139	32 060
Comptes ordinaires en devises	307 698	330 106
Dettes rattachées	3 237	4 137
Dépôts d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes d'épargne logement	513 705	514 970
Comptes d'épargne logement EL JADID	246 433	232 577
Comptes spéciaux d'épargne	873 036	784 326
Comptes d'épargne études	17 537	15 558
Comptes d'épargne Capital +	30 638	20 678
Dépôts à échéance	1 762 595	1 526 220
Autres sommes dues à la clientèle	170 322	146 153
Total Net	5 194 082	4 696 798

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	656 397	695 963	302 472	-	1 654 832	3 539 250	5 194 082
dont dépôt des parties liées	61 507	36 369	9 000	-	106 876	-	106 876

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 934 493 mille dinars contre 913 497 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Emprunts subordonnés	142 320	90 000
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 664
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 531	10
Autres fonds empruntés	1 514	1 893
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	23
Total	934 493	913 497

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts matérialisés	358 650	323 166
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Dettes rattachées	4 531	10

Autres emprunts	255 798	217 542
Emprunts Banque Mondiale	16 078	16 679
Emprunts B A D	26 555	41 777
Emprunts B E I	47 127	62 423
Emprunt BIRD	5 000	-
Emprunt FADES	11 103	-
Emprunts subordonnés 2015	82 320	90 000
Emprunts subordonnés 2016	60 000	-
Dettes rattachées	7 615	6 663
Autres fonds empruntés	1 583	1 916
Ressources spéciales	574 260	588 415
Total Net	934 493	913 497

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	27 542	77 466	298 413	330 991	734 412	200 081	934 493

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 190 848 mille dinars contre 194 483 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	2 597	2 052
Personnel	17	22
Etat et collectivités locales	18 867	13 369
Fournisseurs	9 415	7 501
Commissions de garantie et de change	1 647	1 206
Exigibles après encaissement	79 115	71 287
Siège et succursales	-	31 530
Provisions pour risques et charges (*)	10 814	12 500
Impôts sur les sociétés	18 957	11 661
Comptes de régularisation passifs	45 384	39 486
Divers	4 035	3 869
Total	190 848	194 483

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotations	Reprise	31/12/2016
Provisions pour passifs et charges	12 500	913	(2 600)	10 814
Total des provisions pour passifs et charges	12 500	913	(2 600)	10 814

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital souscrit	170 000	170 000
Primes liées au capital	60 000	60 000
Réserves légales	12 530	9 000
Autres réserves	216 102	148 533
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	21	11
Résultat de l'exercice	92 087	70 584
Total	551 154	458 542

A la date du 31-12-2016, le capital social s'élève à 170 000 000 dinars composé de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016 s'élève au 31 Décembre 2016 à 551 154 mille dinars contre 458 542 mille dinars au 31 décembre 2015.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2016 la somme de 127 530 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	90 534
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice (1)	92 086 747
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	-
Actions gratuite	-
Actions en numéraire	-
Date de l'augmentation du capital	
Nombre des actions fin de période	34 000 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,708

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2014	90 000	41 721	9 000	32 296	233 377	6 573	#####	32 828	414	606	#####	277 409
Affectation du résultat 2014	-	(41 721)	-	14 904	(142 843)	-	60 338	850	-	(595)	109 068	1
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	50 000	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110 000
Recassements et autres variations	30 000	-	-	(30 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	547	-	-	-	547
Résultat au 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 584	70 584
Solde au 31/12/2015	170 000	60 000	9 000	17 200	90 534	6 573	-	34 225	414	11	70 584	458 541
Affectation du résultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	526	-	-	-	526
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 087	92 087
Solde au 31/12/2016	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	-	35 601	414	21	92 087	551 154

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	97 053	1 746 003	-
Cautions et aval	97 053	543 062	-
Crédit documentaire	-	453 941	-
Actifs donnés en garantie	-	749 000	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	1 099 075	3 795
de financement	-	1 099 075	-
sur titres	-	-	3 795

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA (**)	195 686	230 261
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	370 334	484 646
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 461	2 484
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 202	3 464
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne (*)	524 919	532 169
Total	1 099 075	1 254 498

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

(**) Les crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA ont été retraité pour un montant de 649 MD

Engagement sur épargne logement au 31.12.2016

	31/12/2016
Engagement donnés	
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	522 458
a / murs et réguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
201 464 X 2	402 928
b / murs mais irréguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
59 765 X 2	119 530
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 461
Total	524 919

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	9 527	1 354	261 719
de financement	9 527	1 354	261 719

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

	31/12/2016
Engagement sur épargne logement au 31.12.2016	
Engagement reçus	
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 461
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	259 258
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	522 458
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	250 505
(+) Crédit normal	156 016
(+) Crédit anticipé	2 388
(+) Crédit complémentaire	92 101
c/ Dépôts sur épargne logement	(513 705)
(-) Epargne logement	(513 705)
Total	261 719

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	115 100	-
de garantie de la clientèle	-	115 100	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2016
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2016	
Devises vendues à livrer	98 811
Dinars achetés à recevoir	91 334
Devises achetées à recevoir	21 008
Dinars vendues à livrer	11 824
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2016	
Devises vendues à livrer	435 078
Dinars achetés à recevoir	244 566
Devises achetées à recevoir	503 655
Dinars vendues à livrer	322 785

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 399 312 mille dinars au 31/12/2016 contre 372 713 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 921	4 140
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	63	34
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 133	5 309
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	303 924	276 185
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	40 445	39 050
Intérêts de retard sur crédits	11 277	14 128
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 794	11 866
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	778	128
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	37	64
Reports sur opérations de change à terme de couverture	7 584	7 633
Commissions sur engagements de garantie	8 971	8 527
Commissions sur lettres de garantie	1 022	975
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 539	1 244
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 761	3 181
Commissions sur billets de trésorerie	65	248
Total	399 312	372 713

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Crédits commerciaux et industriels	168 511	148 190
Immobilier promoteur	50 549	40 718
Immobilier acquéreur contractuel	48 684	47 705
Immobilier acquéreur ressources propres	34 214	38 394
Autres concours à la clientèle	1 966	1 178
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	303 924	276 185

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 72 710 mille dinars au 31/12/2016 contre 57 934 mille dinars au 31/12/2015. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	37 413	29 490
Commissions sur effets à l'encaissement	64	48
Commissions sur effets à l'escompte	530	410
Commissions sur opérations diverses sur effets	505	460
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	10 170	7 202
Commissions sur opérations de virements	13 513	10 330
Commissions sur opérations sur titres	2	8
Frais de tenue des comptes	12 629	11 032
Commissions sur commerce extérieur et change	4 072	3 560

Commissions sur domiciliation et modification de titres	204	159
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 722	3 111
Commissions sur virements et chèques en devises	146	290
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 430	1 340
FOPROLOS	1 226	1 246
FNAH	104	58
2EME PDU	5	-
3 EME P.D.U	10	1
4 EME P.D.U	29	20
HG 00 4B	56	14
Autres commissions	29 797	23 544
Commissions sur opérations monétiques	5 493	4 929
Commissions d'étude	17 255	14 012
Commission de gestion	2 466	1 937
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	4 583	2 666
Total	72 710	57 934

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 88 821 mille dinars contre 57 253 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur BTA	69 522	44 833
Produits sur BTCT	-	64
Produits sur emprunts nationaux	2	3
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	4 551	3 086
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	369	435
Gains nets sur opérations de change	14 377	8 832
Total des produits	88 821	57 253
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	-
Pertes nettes sur opérations de change	-	-
Total des charges	-	-
Total	88 821	57 253

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille d'investissement est de 2 413 mille dinars contre 2 130 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation (*)	2 413	2 130
Tantièmes et jetons de présence perçus	-	-
Total	2 413	2 130

(*) Les dividendes reçus des parties liées à la banque se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes
Modern Leasing	655
Société SIFIB	63
SICAV BH-Obligataire	416
SICAV BH-Placement	60
Assurances SALIM	636
Société SOPIVEL	191
Société SIM SICAR	75
Société Général Recouvrement	180
Total	2 413

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 250 024 mille dinars contre 218 233 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 075)	(4 205)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(372)	(124)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(15 295)	(16 182)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(101 678)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(16 412)	(12 616)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 153)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 183)
Total	(250 024)	(218 233)

Note 21 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 56 269 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 51 622 mille dinars au 31 décembre 2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(131 047)	(118 868)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(72 344)	(47 567)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 232)	(44 382)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(8 205)	(11 566)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 362)	(15 353)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(12 818)	-
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(86)	-

Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	74 778	67 246
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	63 230	61 816
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	7 067	1 971
Reprises sur provisions pour risques et charges	4 481	3 459
Total	(56 269)	(51 622)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2015	Dotations	Reprises	Provisions 2016
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(609 782)	(72 344)	63 204	(618 922)
Provisions Additionnelle (91-24)	(134 477)	(36 232)	7 067	(163 642)
Provisions collectives	(68 918)	(8 205)	-	(77 123)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
Total	(829 314)	(116 781)	70 271	(875 824)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 5120 dinars au 31 décembre 2016 contre 21402 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(9 021)	(23 283)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(23 283)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(6 522)	-
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	(30 359)	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	34 260	1 881
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	497
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	30 359	1 384
Total	(5 120)	(21 402)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2016, les autres produits d'exploitation totalisent 12 524 mille dinars contre 13 846 mille dinars au 31/12/2015 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits accessoires (*)	4 715	6 719
Produits sur opérations d'assurance	3 849	3 829
Autres charges non imputables	3 375	2 848
Récupération de frais postaux	194	129

Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	391	321
Total	12 524	13 846

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 2 673 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 199 mille dinars.

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 195 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 111 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Pertes provenant des activités ordinaires	(4)	(263)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	(1)	(258)
Pertes exceptionnelles	(3)	(5)
Gains provenant des activités ordinaires	199	152
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	195	144
Profits exceptionnels	4	8
Total	195	(111)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 totalise 18 957 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 33 105 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	117 589
Total des réintégrations	233 862
Total des déductions	264 183
Réinvestissements exonérés	33 105
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	54 163
Impôt sur les sociétés	18 957

Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de 6544 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle	(6 544)	-
Total	(6 544)	-

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2016 ont atteint un montant de 651 788 mille dinars contre 463 712 mille dinars en fin de période 2015, soit une variation négative de 188 076 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2016	2015	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(177 663)	(1 288 358)	1 110 695
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(40 334)	(14 394)	(25 940)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	15 543	169 499	(153 956)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 378	8 831	5 547
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(188 076)	(1 124 422)	936 346
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(463 712)	660 710	(1 124 422)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(651 788)	(463 712)	(188 076)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2016	2015
Caisse en dinars	30 041	25 010
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	55 613	10 350
Comptes IBS	11 071	9 838
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	14 118
Comptes de chèques postaux-CCP	278	255
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	2 794
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	31 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	115 382
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(847 950)	(692 000)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	(56 744)
Total	(651 788)	(463 712)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 494 901 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 993 606 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2016 et le 31/12/2015 à 130 391 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 286 025 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de -40 334 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 15 543 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 14 378 mille dinars.

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En prévision de la couvertures de ses engagements futurs vis à vis de son personnel, la Banque a conclu un contrat assurance vie capitalisation avec les assurances SALIM pour faire face aux prestations prises en charges par la banque dans le cadre du plan d'assainissement.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat (BH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, font apparaître un total bilan net de 8 240 millions de dinars et un résultat net positif de 92 087 mille dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 25 avril 2017

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit&Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat – BH-**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2016 :

- a) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 93,39 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :
- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA
 - Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions
- b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :
- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
 - Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
 - Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
 - La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 :

a) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2016 est pour un montant de 1 649 473 dinars.

b) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 497 789 dinars.

c) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés par la SGRC à ce personnel au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 269 806 dinars.

d) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel par la SOPIVEL au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 156 441 dinars.

e) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 64 577 dinars.

f) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 65 174 dinars.

g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 271 233 dinars.

h) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 71,062 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 39 713 dinars.

i) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2016, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	8 015 596 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	107 950 dinars
- Assurance engineering pour un montant de	24 804 dinars

- Assurance risque divers pour un montant de	351 972 dinars
- Assurance incendie pour un montant de	156 505 dinars

- j) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.
- k) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.
- l) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.
- m) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 86,690 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 12,637 % de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2016.
- n) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 66,423 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2016, s'élève à 750 000 dinars hors taxes.
- o) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 375 841 dinars hors taxes.
- p) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 38 994 dinars hors taxes.
- q) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2016, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 6 463 228 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital.
- r) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 54 632 dinars hors taxes.
- s) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits

habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 63 067 dinars hors taxes.

- t) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 71,062 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2016 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

- u) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 97,153 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

- v) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient 56,15 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 722 dinars hors taxes.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts BANQUE DE L'HABITAT Notes aux états aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 225 580 dinars en 2016.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 29 363 DT en 2016.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 55 556 DT en 2016.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 604 DT en 2016.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 125 dinars en 2016.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 4 923 dinars en 2016.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2016 s'élève à 261 719 189 dinars.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 104 259 dinars en 2016.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2016, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 175 000 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2016, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 6 250 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 5 625 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 15 000 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 3 750 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 8 750 dinars ;

➤ La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
 - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2016 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 306 795,534 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Des charges patronales de 72 752,901 dinars ;
3. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 241,550 dinars et qui comprennent :
 - ✓ Deux voitures de fonction;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	379 548	0	226 875	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
TOTAL	379 548	0	226 875	0

Tunis, le 25 avril 2017

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit&Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH